

Copie certifiée conforme
LL.

608 S.A.S.
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 10.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 11 RUE DE LA LIBERTE - 06000 NICE
891 012 973 RCS NICE

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 AVRIL 2024 A 12 HEURES 30**

Les Associés de la société 608 SAS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire en visio conférence.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par les associés en entrant en séance.

Monsieur Timour JREISSATI préside la séance en sa qualité de Président.

Maître Arnaud CHATILLON est choisi comme Secrétaire de séance par le Président.

Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- ✓ Reconstitution des Capitaux Propres
- ✓ Pouvoirs.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée.

Puis il rappelle que le rapport du Président ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés à l'associé unique plus de quinze jours francs avant la date de l'Assemblée.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, acte de ce qu'en conséquence du Bénéfice net comptable réalisé au 31 Décembre 2023, d'un montant de 62.054 Euros, l'actif net est redevenu supérieur à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qu'il y aura lieu.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures 50.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE